



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal n°13

Réunion de bureau du vendredi 17 décembre 2021

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. C. CASTROFLORIO, J. THAON, J. GRAGLIA, A. MARY, Y. SIAD, S. CHILOTTI, L. CAPPATTI, J. NUCERA.

---

Excusés: MME B. GIURAN

---

Assistent: MM. E.DELAMOTTE, C.COLOMBO

---

### **Début de la séance : 19h30**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°12 du 10 décembre dernier.

### **1. CORRESPONDANCES**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA a reçu Messieurs BEN ABDELJELIL Hassan et DELAIRE Jonathan arbitres désignés lors d'une rencontre de D3 du 12/12/2021.

Décision prise par PV distinct.

La CDA a également reçu Mr KADIMA NDAYA Glodie suite à sa non participation à une rencontre de D2 du 12/12/2021.

Décision prise par PV distinct.

La CDA prend acte de l'inscription de sept candidats pour la Formation Initiale d'Arbitrage (FIA) qui se déroulera du 20 au 23 décembre 2021 au stade Vanco à Beausoleil avec la collaboration du F.C Beausoleil.

La seconde réunion plénière s'est tenue le mercredi 15 décembre 2021 au sein du district de la Côte d'Azur en présence de 18 membres dont M. APPRUZESE Maxime, CTRA de la Ligue Méditerranée.

## **3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

8 observations dans la catégorie seniors et 3 parrainages dans les catégories Jeunes ont eu lieu les 12 et 13 décembre 2021.

## **4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département désignations a pu couvrir l'ensemble des rencontres des journées du 18 et 19 décembre 2021.

**Fin de séance : 21h30**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :  
M. Laurent CAPPATTI